

Rentrée
scolaire
2023-2024

Inscription scolaire

L'inscription scolaire* de votre enfant se fait en trois temps :

1. Préinscription administrative scolaire auprès des services de la Ville de Lyon (selon les modalités ci-dessous).
2. Inscription pédagogique auprès de la directrice ou du directeur de l'école.
3. Préinscription à la restauration scolaire et aux temps périscolaires auprès des services de la Ville de Lyon à partir du 30 mai.

Du 27 mars au 19 mai

- **Par internet :**

Formulaire en ligne sur lyon.fr (mes démarches) permettant de joindre les pièces justificatives.

- **En Mairie d'arrondissement :**

Avec ou sans rendez-vous selon les Mairies, en présentant la copie des pièces justificatives.
Se renseigner auprès de votre Mairie d'arrondissement.

Tout savoir sur les inscriptions scolaires sur lyon.fr (mes démarches) auprès de votre Mairie d'arrondissement ou de Lyon en Direct au 04 72 10 30 30.

Pièces justificatives et documents utiles :

- Un justificatif de l'autorité parentale (copie du livret de famille, pages des parents et de l'enfant concerné ou copie de l'acte de naissance avec filiation) et le cas échéant, copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale.
- Le carnet de santé ou un justificatif de vaccination(s) ou de contre-indication à la vaccination.
- Un justificatif de domicile (de moins de 3 mois).
- Le ou les avis d'imposition 2022 pour le calcul du quotient familial, afin de bénéficier des tarifs restauration scolaire et accueils périscolaires adaptés à vos revenus.

* Inscription nécessaire pour l'entrée en petite section de maternelle ou pour les enfants emménageant sur Lyon. Les enfants seront inscrits dans l'établissement dont dépend le domicile des parents (conformément au périmètre scolaire en vigueur).

**Le plaisir
de bien grandir
à l'école**